

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le huit octobre à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 30 septembre 2010, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Mme DUGUET, Melle MAUNOURY, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS.

Absents : M. BOUCHER qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI,
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI

M. MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des derniers comptes rendu.

M. le Maire précise que l'association l'Eco Jardin du Puy des Roches est en sommeil pour une année et que c'est pour cette raison qu'elle n'a pas sollicité de subvention en 2010. Il tient à souligner cette preuve d'honnêteté.

On passe à l'ordre du jour.

1. Création d'une salle Polyvalente - Demande de subvention CTD et DGE 2011

Délib.n°28/2010

M. le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de créer une salle polyvalente en extension de la salle du restaurant scolaire dans l'actuelle salle de Mairie. A cet effet une étude avait été demandée à l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités en septembre 2009.

Afin de préciser cette étude un chiffrage a été demandé à Sophie BERTRAND architecte DPLG.

Après étude de ce chiffrage, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient le projet 2, prévoyant un escalier extérieur chiffré à 106 457 € HT de travaux auxquels s'ajouteraient 14 371,70 € HT d'honoraires (13,50 %)

Afin de permettre le financement de ces travaux, le Conseil Municipal, sollicite des subventions au taux maximum en vœux 2 auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2011 et auprès des services de la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2011 en précisant sa volonté de voir débiter ces travaux au 2ème semestre 2011.

2. Columbarium-Choix de l'entreprise

Délib.n°29/2010

Mme THIERIOT fait le point sur le projet d'aménagement d'un Columbarium au cimetière. L'essai de mutualisation avec plusieurs Communes du Canton n'a pas pu aboutir, les projets étant trop divers.

Le choix de la commission communale, réunie à cet effet, porte sur un mur de pierre dans le quel sont intégrés les cases. Ces devis ne comprennent pas la stèle flamme en granit rose ni les galets en marbre blanc.

Le devis de l'EURL GUITARD pour la maçonnerie s'élève à 3 772,76 € HT à 4 512,22 € TTC,

Celui de la Marbrerie LAJOURMARD pour les pièces en marbre s'élève à 2 117,60 € HT soit 2 532,65 € TTC,

Celui de la SARL PAQUET qui comprend la maçonnerie et les pièces en granit à 6 053,00 € HT soit 7 239,39 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient la proposition de la SARL PAQUET, et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à sa réalisation et au suivi des travaux.

3. Travaux chaufferie

M. DEBEAUTE passera lundi pour faire le point.

4. Future salle de mairie - Travaux supplémentaires - Demande de subvention CTD 2011

Délib.n°30/2010

M. le Maire fait part de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires sur la future salle de mairie : changement de 6 fenêtres en verre anti effraction à l'avant et pose de 2 grilles à l'arrière.

Les devis de la SARL PAQUET s'élèvent à 7 160 € HT soit 8563,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- retient la proposition de la SARL PAQUET
- approuve ces travaux supplémentaires et leur réalisation et charge M. le Maire de leur réalisation
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2011 et auprès des services de la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2011 au taux maximum en vœux 1 et l'autorisation de débiter les travaux au plus tôt.

5. Travaux Appartement Ecole

Délib.n°31/2010

M. le Maire fait part de la nécessité de changer les fenêtres et la porte d'entrée du couloir de l'appartement de l'école qui sont très vétustes ce qui améliorera nettement l'isolation et l'esthétisme de la façade.

6 fenêtres ont été fournies par l'entreprise Jean-Claude CATHERINE pour un montant de 4 234,28 € TTC et 2 835,07 € TTC pour la pose, imputées par erreur sur les travaux de la future Mairie (pour partie des factures n°0239710 du 3/06/2010 mandat 102 du 4/6/2010 et n°0240710 du 2/08/2010 mandat 192 du 2/08/2010 art.2313-P0085). Il est donc nécessaire de réimputer ces dépenses à l'article 2313-P0088 (Menuiseries extérieures appartement Ecole).

Le devis de la SARL PAQUET pour la porte d'entrée à l'accès de l'appartement s'élève à 1853,80 € TTC.

Afin d'entériner ces dépenses il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2010</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Assainissement Collectif Bourg art.2315 P0070		9 000,00 €
Menuiseries Extérieures Appartement Ecole art.2313 P0088	9 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces travaux et ces dépenses et leur financement et charge M. le Maire de leur réalisation.

6. Cotisations COS du CDG à compter de 2011

Page 2 Conseil Municipal de Cheissoux du 8/10/2010

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité est adhérente au Comité des Œuvres Sociales placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son Assemblée Générale du 25 Mai 2010, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne a demandé une modification du calcul des cotisations patronales à compter de 2011, ce qui nécessite dans ce cas une décision de l'organe délibérant,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver la modification du montant des cotisations,

Les nouveaux montants sont les suivants :

- Part ouvrière : **18 €** par agent (Inchangé)
- Part patronale : **En 2011, 0,4 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 100 € / agent adhérent.** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
- Part patronale : **En 2012, 0,5 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 110 € / agent adhérent.** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
- Part patronale : **En 2013, 0,6 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 120 € / agent adhérent.** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
- Cotisations des retraités : **22 €** (pas de part patronale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les montants des cotisations dues au COS à compter de 2011.

7. Virement de crédits

Délib.n°33/2010

M. le Maire fait part de la nécessité de procéder à un virement de crédits afin d'entériner budgétairement les frais liés au paiement par prélèvements automatiques des facturations de la mairie, qui s'élèvent actuellement à 4,23 €, mais dont le montant pourrait varier si de nouveaux administrés y adhèrent.

Ce virement serait le suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Fonctionnement 2010</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Entretien de voies et réseaux art.61523		10,00 €
Autres charges financières art.668	10,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce virement de crédits.

8. Communauté de Communes -Maison GIRAUD

Délib.n°34/2010

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est compétente pour aménager des logements sociaux sur son territoire et que, dans ce cadre, il lui a été proposé de réfléchir à l'aménagement de la maison GIRAUD.

Dans un premier temps la proposition de l'architecte, Sophie BERTRAND, faisait apparaître la possibilité d'y réaliser 4 logements, ce qui ne semblait pas souhaitable, car les demandes de logements sur notre territoire sont essentiellement des demandes de maison avec terrain dépendant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, souhaite confier l'aménagement de la maison GIRAUD à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière afin qu'elle y aménage et gère au maximum deux logements sociaux (maison 1 et appartement 1 dans le projet de Sophie BERTRAND).

9. Transport Scolaire - Convention AO2 Conseil Général

Délib.n°35/2010

M. le Maire fait part de la demande des services du Conseil Général qui proposent de passer une convention de partenariat relative aux services réguliers de transport public destinés à titre principal à la desserte des établissements scolaires. La Commune de Cheissoux deviendrait organisatrice de second rang (AO2) afin de permettre le suivi matériel et financier de tous les enfants transportés domiciliés à Cheissoux, y compris ceux fréquentant un autre établissement que celui de sa zone de proximité pour les quels le Conseil Général demande que soit perçu un forfait annuel fixé actuellement à 250 €, sauf pour les enfants précédemment transportés dans ce cadre pour lesquels les tarifs fixés par le Conseil Municipal continueront à s'appliquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, se prononce pour la signature de cette convention et charge M. le Maire de son application.

10. Chantier entretien chemin avec le Domaine du Repaire

M. le Maire fait part de la proposition du Centre Educatif Fermé du Domaine du Repaire de Moissanes qui propose de réaliser un chantier d'entretien de chemin sur la Commune. Après réflexion le choix d'un chemin à Puy la Grolle semble judicieux.

11. Travaux Chaudière - Facture TARMAC en investissement

Délib.n°36/2010

M. le Maire fait part de la facture de la Société Tarmac Granulats de 379,72 € TTC concernant des matériaux nécessaire à la réalisation de la fosse de la future chaudière des bâtiments communaux. Il propose que cette facture soit imputée en investissement par le virement de crédits suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2010</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Assainissement Collectif Bourg art.2315 P0070		379,72 €
Chaudière plaquettes bois bâtiments communaux art.23115 P0084	379,72 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette dépense et son financement.

12. Location de l'ancienne salle du restaurant scolaire

Délib.n°37/2010

M. le Maire fait part de la demande d'un administré souhaitant louer l'ancienne salle du restaurant scolaire dans un but commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise la location de l'ancienne salle du restaurant scolaire dans un but commercial à raison de 10 € de l'heure sans la cuisine. Une attestation d'assurance et un chèque de caution de 200 € seront exigés. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats de location.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h .